

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

Jean-François LECOMTE¹, Sylvie CHARRON¹, Thierry SCHNEIDER², Pascal CROÛAIL²

1. IRSN, 31 avenue de la Division Leclerc, F92263 Fontenay-aux-Roses
2. CEPN, 28 rue de la Redoute, F92260 Fontenay-aux-Roses
jean-francois.lecomte@irsn.fr

La question de la contamination des denrées alimentaires à la suite d'un accident nucléaire est très sensible. La radioactivité ne se voit pas et elle n'a ni odeur ni saveur. Sa présence dans les aliments est illégitime, indésirable et très perturbante, même si la contamination due à l'accident ne fait que s'ajouter à la radioactivité naturelle. L'ingestion de denrées alimentaires était la voie d'exposition prépondérante après l'accident de Tchernobyl. Ce n'est pas le cas après l'accident de Fukushima. Pour autant, les pouvoirs publics japonais ont pris très vite des mesures de protection. D'autres acteurs de la filière agro-alimentaire se sont aussi mobilisés dans la perspective de concilier la protection des consommateurs et la restauration d'une activité économique durable dans les territoires affectés.

En introduction, l'exposé présentera quelques éléments du contexte économique et social dans la préfecture de Fukushima avant l'accident (dépopulation, vieillissement de la population et diminution du produit régional intérieur brut) ainsi que la complexité de la situation compte tenu de la succession d'événements auxquels ont été confrontés les Japonais en mars 2011. Seront ensuite présentées les actions mises en œuvre respectivement par les pouvoirs publics, la Coopérative de Fukushima et les différentes parties prenantes.

Dès le mois de mars 2011, des restrictions de consommation et de commercialisation des fruits et légumes puis de la viande, du lait et des céréales produits dans la préfecture de Fukushima, mais aussi dans celles d'Ibaraki, Tochigi et Gunma, ont été instaurées par les pouvoirs publics. L'eau de boisson a également fait l'objet de contrôles et de restrictions. En avril 2011, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif d'interdiction en cas de contrôle positif et de libération des denrées après une série de résultats inférieurs aux niveaux maximaux admissibles (NMA). En avril 2012, le cadre réglementaire a été modifié sous la pression publique et associative avec des valeurs encore plus sévères en concentration massique fixées par catégorie de produits sur la base d'une dose annuelle de 1 mSv. Ces restrictions japonaises seront mises en perspective avec les recommandations internationales et les règlements européens.

Au cours des années suivantes, des actions de décontamination des sols et d'amélioration de la qualité radiologique des produits ont été développées, ainsi que des campagnes d'information et de promotion des productions de la préfecture de Fukushima. En 2015, les ventes ont repris mais certains produits posent encore des problèmes de contamination (champignons, poissons d'eau douce). La confiance n'est pas totalement revenue et les prix de ventes des produits des zones affectées par l'accident sont généralement inférieurs à ceux du marché.

Le riz, produit clé de l'alimentation au Japon avec une consommation de riz en moyenne de 56 kilos par personne et par an en 2011, a fait l'objet de plusieurs actions particulières. Elles ont été mises en œuvre après plusieurs cas de dépassements des NMA. Compte tenu de la complexité du mécanisme de contamination des rizières, les pouvoirs publics ont pris différentes mesures pour réduire les niveaux de contamination. Des campagnes de mesures et de retrait des couches superficielles du sol ont été réalisées et les sols ont été amendés en potassium et en zéolites. Des contrôles systématiques du riz ont été mis en place dans la préfecture de Fukushima dès 2012 avec la mise en place d'environ 200 stations de mesures dédiées. Afin de permettre une reprise du commerce, les pouvoirs publics se sont également mobilisés pour promouvoir le riz en provenance de la préfecture de Fukushima, notamment la réintroduction dans les cantines scolaires et la reprise des cultures dans la zone évacuée. En 2014, des restrictions étaient encore en vigueur sur 2 100 ha (7 300 ha en 2012).

La Coop-Fukushima est une association de consommateurs créée dans les années 60 pour répondre à des besoins économiques, sociaux et culturels communs. Il existe plus de 1000 coopératives au Japon et environ 30% des familles en sont membres soit, dans la préfecture de Fukushima, 180 000 familles sur 550 000 familles. La Coopérative de Fukushima appuie son activité sur des valeurs éthiques telles que l'auto-assistance, l'auto-responsabilité, la démocratie, la solidarité ou l'assistance mutuelle. Elle a ainsi mené plusieurs actions à la suite de l'accident de Fukushima :

- séminaires d'information sur la radioactivité ;
- mise en place d'équipes d'intervention pour la surveillance radiologique, la décontamination et le soutien aux volontaires ;
- surveillance radiologique de la nourriture quotidienne servie aux familles de Fukushima (méthode du repas supplémentaire à laquelle 100 familles ont participé, mesures de denrées issues du marché) ;
- surveillance de l'exposition externe dans différents territoires du Japon.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire l'anxiété de la population et à instaurer un réflexe de mesure et d'évaluation. De plus, les habitants avaient confiance dans les mesures réalisées par la Coop car il s'agit d'une organisation ni gouvernementale ni académique. Les associations de consommateurs se sont aussi organisées pour développer des lieux d'échanges et de dialogue : visites des sites de contrôle, développement de foires et de réunions d'information, etc.

La coopérative agricole Shin-Fukushima regroupant 25 000 producteurs a également décidé d'agir face au problème de baisse des prix, en mesurant la contamination de chaque parcelle. En 2015, ces producteurs ont quasiment terminé les mesures et des discussions sont en cours pour décider des perspectives et cibler les contremesures. Les actions de la coopérative agricole ont permis de regagner en partie la confiance des consommateurs. Cependant, certaines terres et cultures ont dû être abandonnées.

En milieu rural, cependant, des problèmes persistent du fait de la contamination des forêts, des étangs et des produits dérivés de sorte que l'exposition externe des fermiers est généralement plus importante que celle du reste de la population. Pour mieux comprendre leur exposition et les activités qui y contribuent le plus, des dosimètres individuels sont maintenant utilisés. De cette manière les agriculteurs peuvent essayer de réduire leur exposition externe.

En tout état de cause, grâce à la diversité des ingrédients qui composent le repas quotidien des Japonais et aux actions entreprises pour améliorer la qualité radiologique des denrées alimentaires locales, l'exposition due à l'ingestion de nourriture est restée très faible au Japon à la suite de l'accident de Fukushima. Contrairement aux régions affectées par l'accident de Tchernobyl, cette voie d'exposition n'a jamais été prépondérante au Japon. Ce constat est corroboré par les résultats de la mesure de l'exposition interne de la population par anthropo-radiométrie.